

Conseil d'administration

du 17/10/2002

I-Questions budgétaires et financières

BUDGET ANNEXE CENTRALE D'EAU – EXERCICE 2001 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2001.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, affecte comme suit ce résultat :

Excédent antérieur (2000) reporté	15 321 822.13 F
Virement à la section d'investissement en 2001	10 958 440.00 F
Excédent au 31-12-2001	13 742 354.06 F
Soit	2 095 008.37 Euros
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement	8 499 221.00 F
Soit	1 295 697.80 Euros
Affectation complémentaire à la section d'investissement	329 302.38 Euros
SOLDE disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté	470 008.19 Euros

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND